



Décision modificative de budget n°1/2024

Délibération n°8/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-522881630-20241016-8-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 octobre 2024

Le seize octobre deux-mille vingt-quatre à 14h30 le Conseil d'Administration de l'Etablissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de M. le Président envoyée en date du 30 septembre 2024.

MEMBRES DE DROIT PRESENTS

Représentants de l'Etat

- Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire
- M. Nicolas BONNES, chargé de suivi des politiques publiques au service de la coordination interministérielle, représentant M. Maurice BARATE, Préfet du Cher

Représentants de la Ville de Bourges

- M. Yannick BEDIN, Maire-Adjoint chargé de la culture
- Mme Sylviane MORASIN, Conseillère Municipale

Représentant de la Région Centre-Val de Loire

- Guillaume CREPIN, Conseiller du Conseil Régional Centre-Val de Loire, représentant M. François BONNEAU, président du Conseil Régional Centre-Val de Loire

Représentant du Département du Cher

- M. Jacques FLEURY, Président du Conseil Départemental du Cher

Personnalités qualifiées

- M. Georges BUISSON, président
- Mme Colette PUYNEGE, vice-présidente
- M. Dominique DELAJOT
- Mme Delphine BORDAT
- M. Fabrice HOEFFELIN
- Mme Elisabeth SANSON

Représentantes du Personnel de l'EPCC

- Mme Sylvie TRUELLE
- Mme Catherine BOUZITAT

INVITE(ES) PRESENT(E)S

- Mme Anna-Laude BOULON, conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire
- M. Guillaume CREPIN, conseiller, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et soutien aux lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- M. Marc PATARD, Directeur de la Culture, Conseil Départemental du Cher
- Mme Sophie CHESTIER, vice-présidente Culture et Patrimoine, Conseil Départemental du Cher
- Mme Céline DEVAUX, Responsable administrative et financière de la Direction de la Culture, Ville de Bourges
- M. Olivier ATLAN, Directeur, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ, Directrice Adjointe, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Nathalie PLAVERET, assistante de direction-chargée de mécénat, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Maëlle MONCELON, alternante en comptabilité, Maison de la Culture de Bourges

MEMBRES DE DROIT EXCUSES

Représentants de l'Etat

- Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire (Pouvoir à Mme Christine DIACON)
- M. Maurice BARATE, Préfet du Cher (Pouvoir à M. Nicolas BONNES)
- M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture (Pouvoir à Mme Christine DIACON)

Représentants de la Ville de Bourges

- M. Yann GALUT, Maire de Bourges (Pouvoir à M. Yannick BEDIN)
- M. Alexis LUBERNE, Conseiller Municipal (Pouvoir à Mme Sylviane MORASIN)

Représentant de la Région Centre-Val de Loire

- M. François BONNEAU, président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Guillaume CREPIN)

Personnalité qualifiée

- Mme Anne MATHERON (Pouvoir à M. Georges BUISSON)

INVITE(E)S EXCUSES

- Mme Marina MOUSSELINE, Directrice du développement éducatif et culturel, ville de Bourges
- M. Christophe BERNARD, Directeur Général Adjoint développement éducatif, culturel, sportif, transition numérique, ville de Bourges

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Nathalie PLAVERET est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°8/2024

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et aux délégations de service public ;
- Vu le code des marchés publics ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges ».

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Suite à l'analyse des écarts entre les prévisions et engagements, des ajustements sont nécessaires afin de tenir compte de la réalité des besoins et ce, en raison :

- De recettes de billetterie supérieures aux prévisions,
- De subventions supérieures aux prévisions,
- De reprises de provisions constatées sur l'exercice.

L'ensemble des nouvelles propositions budgétaires dont le détail figure dans le document joint en annexe à la présente délibération est présenté ci-après :

	Budget supplémentaire 2024	Propositions nouvelles	Total DM n°1/2024
SECTION EXPLOITATION			
DEPENSES			
Chapitre 011 – Charges à caractère général	2 546 560,88 €	185 000,00 €	2 731 560,88 €
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	2 000 801,76 €		2 000 801,76 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	1 000,00 €		1 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	1 000,00 €		1 000,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	1 000,00 €		1 000,00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	40 000,00 €		40 000,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 000,00 €	15 000,00 €	90 000,00 €
RECETTES			
Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations...	875 796,62 €	94 000,00 €	969 796,62 €
Chapitre 74 – Subventions	3 606 265,28 €	15 000,00 €	3 621 265,28 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante		1 000,00 €	1 000,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels		90 000,00 €	90 000,00 €
Chapitre 78 – Reprise sur provisions et dépréciations	86 500,00 €		86 500,00 €
Chapitre 79 – Transfert de charges			- €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 817,86 €		10 817,86 €
R002 RESULTAT REPORTE	85 982,88 €		85 982,88 €
Total des dépenses	4 665 362,64 €	200 000,00 €	4 865 362,64 €
Total des recettes	4 665 362,64 €	200 000,00 €	4 865 362,64 €
SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves			- €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés			- €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	19 182,14 €		19 182,14 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	104 665,46 €		104 665,46 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 817,86 €		10 817,86 €
RECETTES			
Chapitre 13 – Subvention d'investissement			- €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 000,00 €	15 000,00 €	90 000,00 €
R001 RESULTATS CUMULES REPOTES	59 665,46 €	15 000,00 €	44 665,46 €
Total des dépenses	134 665,46 €	- €	134 665,46 €
Total des recettes	134 665,46 €	- €	134 665,46 €
Total des dépenses Sections Exploitation et Investissement	4 800 028,10 €	200 000,00 €	5 000 028,10 €
Total des recettes Sections Exploitation et Investissement	4 800 028,10 €	200 000,00 €	5 000 028,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité / à la majorité :

- D'adopter la décision modificative n°1 du budget 2024 de la Maison de la Culture de Bourges.

Votants : 19

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'établissement public de coopération culturelle
« Maison de la Culture de Bourges »

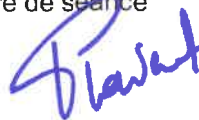

Olivier ATLAN



maisondelaculture
BOURGES
SCÈNE NATIONALE / CENTRE DE CRÉATION
BP 257 - 18005 BOURGES CEDEX
T 02 48 67 74 74 MCBOURGES.COM

SIRET > 52288163000027 code APE > 9001Z
TVA intracom > FR90522881630

Nathalie PLAVERET
Secrétaire de séance



REPUBLIQUE FRANCAISE

	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
--	-------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL EPCC Maison de la Culture de Bourges

M4

Décision modificative n°1/2024

ANNEE 2024

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.
(2) Préciser s'il s'agit du budget primitif ou du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

SOMMAIRE

pages			
	I Informations générales		
	Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget		
	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget		
	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles		
	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur		
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		
	A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes		
	A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
	A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
	A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		
	A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		
	A3.2 - Etalement des provisions		
	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)		
	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)		
	A6 - Etat des charges transférées		
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2)		
	B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		
	B1.3 - Etat des contrats crédit-bail		
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
	B1.6 - Etat des engagements reçus		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N		
	C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N		
	C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)		
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- ~~budgetaires (délibération n° du).~~

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget ~~primitif ou~~ cumulé - de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- ~~sans reprise des résultats de l'exercice N-1;~~
- ~~avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;~~
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 865 362,64	4 779 379,76
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		85 982,88
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	4 865 362,64	4 865 362,64

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	134 665,46	90 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		44 665,46
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	134 665,46	134 665,46

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 000 028,10	5 000 028,10
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, ils'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 546 560,88	185 000,00	185 000,00	2 731 560,88
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 000 801,76			2 000 801,76
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00			1 000,00
Total des dépenses de gestion courante		4 548 362,64	185 000,00	185 000,00	4 733 362,64
66	Charges financières	1 000,00			1 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00			1 000,00
68	Dotations aux provisions (4)				
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés				
022	Dépenses imprévues	40 000,00			40 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 590 362,64	185 000,00	185 000,00	4 775 362,64
023	Virement à la section d'investissement (6)				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	75 000,00	15 000,00	15 000,00	90 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)				
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		75 000,00	15 000,00	15 000,00	90 000,00
TOTAL		4 665 362,64	200 000,00	200 000,00	4 865 362,64

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES **4 865 362,64**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuation de charges				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	875 796,62	94 000,00	94 000,00	969 796,62
73	Produits issus de la fiscalité (7)				
74	Subventions d'exploitation	3 606 265,28	15 000,00	15 000,00	3 621 265,28
75	Autres produits de gestion courante		1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes de gestion courante		4 482 061,90	110 000,00	110 000,00	4 592 061,90
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels		90 000,00	90 000,00	90 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)	86 500,00			86 500,00
79	Transfert de charges				
Total des recettes réelles d'exploitation		4 568 561,90	200 000,00	200 000,00	4 768 561,90
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	10 817,86			10 817,86
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)				
Total des recettes d'ordre d'exploitation		10 817,86			10 817,86
TOTAL		4 579 379,76	200 000,00	200 000,00	4 779 379,76

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES **4 865 362,64**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	-6 800,74
--	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée edt, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 731 560,88		2 731 560,88
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 000 801,76		2 000 801,76
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00		1 000,00
66	Charges financières	1 000,00		1 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		90 000,00	90 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues	40 000,00		40 000,00
023	Virement à la section d'investissement			
Dépenses d'exploitation - Total		4 775 362,64	90 000,00	4 865 362,64

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 865 362,64
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		10 817,86	10 817,86
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (6)	19 182,14		19 182,14
21	Immobilisations corporelles (6)	104 665,46		104 665,46
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		123 847,60	10 817,86	134 665,46

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	134 665,46
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	969 796,62		969 796,62
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation	3 621 265,28		3 621 265,28
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00		1 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	90 000,00	10 817,86	100 817,86
78	Reprises sur amortissements et provisions	86 500,00		86 500,00
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total		4 768 561,90	10 817,86	4 779 379,76

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	85 982,88
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 865 362,64
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		90 000,00	90 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
Recettes d'investissement - Total			90 000,00	90 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	44 665,46
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	
----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	134 665,46
---	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	19 182,14			19 182,14
21	Immobilisations corporelles	104 665,46			104 665,46
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des dépenses d'équipement		123 847,60			123 847,60
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation ... (8)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières					
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)				
Total des dépenses réelles d'investissement		123 847,60			123 847,60
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	10 817,86			10 817,86
041	Opérations patrimoniales (6)				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		10 817,86			10 817,86
TOTAL		134 665,46			134 665,46

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	134 665,46
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des opérations d'équipement					
Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves				
106	Réserves (10)				
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
Total des recettes financières					
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)				
Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement (6)				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	75 000,00		15 000,00	90 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)				
Total des recettes d'ordre d'investissement		75 000,00		15 000,00	90 000,00
TOTAL		75 000,00		15 000,00	90 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	44 665,46
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	134 665,46
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

		-123 847,60
--	--	--------------------

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES					A1
Chapt	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Proportions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
art (1)					
011	DEPENSES A CARACTERE GENERAL	2 548 569,88	185 000,00	185 000,00	2 733 569,88
004	ACHATS D'ETUDES ET PREST.SERVICES	1 007 283,15	185 000,00	185 000,00	1 192 283,15
0061	FLUIDES	161 500,00			161 500,00
0063	Fournitures ENTRE & PET. EOP	50 800,00			50 800,00
0064	Fournitures ADM	5 000,00			5 000,00
0065	CARBURANT	10 000,00			10 000,00
0069	AUTRES FOURNITURES	132 025,72			132 025,72
011	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	20 000,00			20 000,00
012	REDEVANCE DE CREDIT-BAIL	15 000,00			15 000,00
0132	LOCATIONS IMMOBILIERES	11 000,00			11 000,00
0135	LOCATIONS MOBILIERES	67 492,70			67 492,70
014	CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE	1 000,00			1 000,00
0152	TRAV.ENTRET. IMMOBILIER				
0155	TRAV.ENTRET. MOBILIER				
01551	TRAV.ENTRET. MATERIEL ROULANT				
01558	TRAV.ENTRET. AUTRES MATERIELS				
0156	MAINTENANCE	231 250,00			231 250,00
0161	PRIMES ASSURANCE MULTIRISQUES	21 000,00			21 000,00
0164	PRIMES ASSURANCE CNP				
0168	AUTRES	8 000,00			8 000,00
017	ETUDES ET RECHERCHES				
018	DIVERS	3 000,00			3 000,00
0225	INDEMN. COMPTABLE ET REGISSEUR	1 509,78			1 509,78
0226	HONORAIRES	38 000,00			38 000,00
0227	FRAIS DACTES ET DE CONTENTIEUX				
0228	DIVERS FRAIS ARTISTIQUES ANNEXES				
0231	ANNONCES & INSERTIONS	15 000,00			15 000,00
0236	CATALOGUES ET IMPRIMERIES	62 000,00			62 000,00
0238	DIVERS	2 000,00			2 000,00
024	TRANSPORT BIENS ET PERSONNES	61 770,28			61 770,28
0251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	247 891,38			247 891,38
0255	FRAIS DE DEBARRAS	1 500,00			1 500,00
0256	MISSIONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS	32 510,30			32 510,30
0257	RECEPTIONS	15 000,00			15 000,00
0261	AFFRANCH. ET ROUTAGE	27 000,00			27 000,00
0262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	40 000,00			40 000,00
027	SERVICES BANCAIRES	4 000,00			4 000,00
0281	CONCOURS DIVERS	6 000,00			6 000,00
0282	GARDEENRAGE	55 000,00			55 000,00
0283	FRAIS NETTOYAGE DES LOCALS	21 348,00			21 348,00
0288	AUTRES PREST.EXT. DIVERSES	66 010,27			66 010,27
03511	TAXE PROFESSIONNELLE				
03512	AUTRES TAXES				
03513	AUTRES IMPOTS LOCALS	3 500,00			3 500,00
0358	AUTRES DROITS				
037	AUTRES IMPOTS (AUTRES ORGAN.)	102 164,29			102 164,29
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 080 801,78			2 080 801,78
021	PERSONNEL INTERIMAIRE				
0311	TAXES SUR SALAIRES				
0312	TAXE D'APPRENTISSAGE				
0331	VERSEMENT TRANSPORT				
0333	PART EMPLOYEUR A LA FORMATION CONTINUE				
0334	PART EMPLOYEUR A L'EFFORT DE CONSTRUCTION				
0411	TRAITEMENT PRINCIPAL	1 995 801,78			1 995 801,78
0412	CONGES PAYES				
0413	PRIMES-GRATIFICATIONS				
0414	INDEMNITES-AVANTAGES DIVERS				
045	CHARGES SOCIALES ET DE PREVOYANCE	5 000,00			5 000,00
047	AUTRES CHARGES SOCIALES				
048	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL				
014 (7)	Atténuation de produits				
044	ATTENUATIONS DE PRODUITS				
05	Autres charges de gestion courante	1 000,00			1 000,00
051	REDEVANCES POUR BREVET				
054	DIVERSES CHARGES GESTION COURANTE	1 000,00			1 000,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = (011)+(012)+(014)+(05)		4 548 352,64	185 000,00	185 000,00	4 733 352,64
06	Charges financières (b)	1 000,00			1 000,00
061	INTERETS MORATOIRES	1 000,00			1 000,00
07	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00			1 000,00
071	CHARGES EXCEP. SUR OPER. DE L'EXERCICE				
073	TITRES ANNUELS SUR EXERCICES ANTERIEURS				
074	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00			1 000,00
08	Dotations aux provisions (d) (8)				
087	DOTATIONS PROV. RISQUES ET CHARGES EXCEP.				
09	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)				
095	IMPOTS SUR LES BENEFICES				
097	IMPOSITION FORFAITAIRE ANNUELLE				
022	Dotations aux provisions (f)	40 000,00			40 000,00
023	Dotations aux provisions (g)	40 000,00			40 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = (a)+(b)+(c)+(d)+(e)+(f)+(g)	4 589 352,64	185 000,00	185 000,00	4 774 352,64
023	Virement à la section d'investissement				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	75 000,00	15 000,00	15 000,00	80 000,00
075	VALEURS COMP. DES ELEM. D'ACTI				
081	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	75 000,00	15 000,00	15 000,00	80 000,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	75 000,00	15 000,00	15 000,00	80 000,00
043	Opérations d'ordre de l'intérieur de la section d'ordre				
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	75 000,00	15 000,00	15 000,00	80 000,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 665 352,64	200 000,00	200 000,00	4 865 352,64
	DE L'EXERCICE (total des opérations réelles et d'ordre)				
	RESTES A REALISER N-1 (7)				
	D 002 RESULTAT REPORTE DU ANTICIPE (7)				
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				4 865 352,64

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes classé par la page

(2) Cf. 1 - Liabilités de verse.

(3) Hors relatif à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les proportions nouvelles.

(5) 02 : sauf le compte 021 rattaché au sein du chapitre 012.

(6) 034 : le centre est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 729 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Le montant des ICNIF de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du article 6112 sera réduit.

(9) Ce chapitre applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la section aux dédications des stocks de tournantes et de marchandises.

(10) Les valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(11) Ce chapitre n'est pas en M49.

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES					A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
013	Atténuation des charges (5)				
6419	REMB SUR REMUNERATION DU PERSONNEL				
6459	REMB SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET PREVOYANCE				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	875 796,62	94 000,00	94 000,00	969 796,62
706	PRESTATIONS DE SERVICES	823 076,62	94 000,00	94 000,00	917 076,62
707	VENTE DE MARCHANDISES				
708	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	2 720,00			2 720,00
7083	LOCATIONS DIVERSES	50 000,00			50 000,00
7084	MISE A DISPOSITIONS, PERS. FACT.				
7087	REMBOURSEMENT DE FRAIS				
73	Produits issus de la fiscalité				
74	Subventions d'exploitation	3 606 265,28	16 000,00	16 000,00	3 621 265,28
741	SUBVENTIONS -VILLE (fonctionnement)	1 214 002,00			1 214 002,00
742	SUBVENTION DEPARTEMENT (fonctionnement dont PDAAC)	225 000,00			
743	SUBVENTION REGION (fonctionnement)	261 000,00			
744	SUBVENTION ETAT (fonctionnement)	1 453 550,00			
745	SUBVENTIONS AUTRES ACTIVITES : CNC, Europa Cinéma, FNCF, subv. filmées, Fancy Fair...	65 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
745	SUBVENTIONS AUTRES ACTIVITES : ONDA				
745	SUBVENTIONS AUTRES FONCTIONNEMENT : FONPEPS, apprentissage...	27 333,28			
746	MECENAT	49 000,00			
7491	SUBVENTION SUR PROJETS VILLE : Avec Vous 1	12 000,00			
7491	SUBVENTION SUR PROJETS VILLE : Cinéma en plein air	10 000,00			
7491	SUBVENTION SUR PRODUCTION VILLE : productions	32 000,00			
7493	SUBVENTION SUR PROJETS CD : Scène Délaissée	50 000,00			
7493	SUBVENTION SUR PROJETS CD : Scène Délaissée (report année précédente)				
7493	SUBVENTION SUR PRODUCTION CD : accessibilité	5 000,00			
7493	SUBVENTION SUR PRODUCTION CD : TREAC				
7493	SUBVENTION SUR PRODUCTION CD : parcours du spectateur	6 880,00			
7493	SUBVENTION SUR PRODUCTION CD : projet "Michelle doit-on l'en vouloir..."	1 280,00			
7494	SUBVENTION SUR PRODUCTION CD : Productions	65 000,00			
7497	SUBVENTION SUR PROJET CONSEIL REGIONAL / projet Dar Dar "Carte blanche 15-25"	5 500,00			
7495	SUBVENTION DRAC EDUC CULT dont option Théâtre lycée A. Fournier : 11 500 € dont option Théâtre lycée J. Moulin : 4 000 € dont option cinéma lycée M. de Navarre : 6 000 € dont Opération Mameville et Cinéma : 5 000 € dont Opération Ecole et Cinéma : 7 500 €	93 720,00			
7496	SUBVENTION SUR PROJET DRAC	30 000,00			
75	Autres produits de gestion courante		1 000,00	1 000,00	1 000,00
757	PARTENARIAT				
756	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013+70+73+74+75		4 482 061,90	110 000,00	110 000,00	4 592 061,90
76	Produits financiers (b)				
77	Produits exceptionnels (c)		90 000,00	90 000,00	90 000,00
7711	DEPOTS ET PENALITES PERCUS				
7717	DEGREVEMENT D'IMPOTS AUTRES QU'IMPOTS SUR LES BENEFICES				
7716	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION				
773	MOTS ANNULES SUR EXERCICES ANT.				
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES				
775	CESSION DES ELEMENTS DE L'ACTIF				
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		90 000,00	90 000,00	90 000,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)	86 500,00			86 500,00
781	REPRISE SUR PROVISIONS	86 500,00			86 500,00
79	TRANSFERT DE CHARGES				
79	TRANSFERTS DE CHARGES				
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 568 561,90	200 000,00	200 000,00	4 768 561,90
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	10 817,86			10 817,86
777	QUOTE PART SUB INV VIREE RESULTAT	10 817,86			10 817,86
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		10 817,86			10 817,86
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)		4 579 379,76	200 000,00	200 000,00	4 779 379,76
RESTES A REALISER N-1 (7)					+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)					+
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					= 85 982,98
					=
					4 865 362,54

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par le régime.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M48.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	19 182,14			19 182,14
205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES	19 182,14			19 182,14
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	104 665,46			104 665,46
2135	INST.GENE.AGENC.AMENAG.CONSTR.	49 665,46			49 665,46
2145	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI INSTALLATIONS GEN				
2153	INSTALLATIONS SPECIFIQUES TECHNIQUE				
2154	MATERIEL INDUSTRIEL				
216	COLLECTIONS				
21735	Installations générales -agencements - aménagements des con	55 000,00			55 000,00
2181	INST.GENER.AGENC.AMENAG.DIV.				
2182	MATERIEL DE TRANSPORT				
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMATIQUE				
2184	MOBILIER				
2188	AUTRES				
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opération)				
	Total des opérations (5)				
	Total des dépenses d'équipement	123 847,60			123 847,60
10	Dotations, fonds divers et réserves				
1068	RESERVES FACULTATIVES				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS (CNC)				
167	EMPRUNTS ET DETTES ASSORTIS DE CONDITIONS PARTIC				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières				
45...1..	Opér. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	123 847,60			123 847,60
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)	10 817,86			10 817,86
13914	REPRISE SUR SUBV.D'INVESTISSEMENT COMMUNES	10 817,86			10 817,86
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)				
	Charges transférées				
041	Opérations patrimoniales (7)				
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	10 817,86			10 817,86
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	134 665,46			134 665,46
	RESTES A REALISER N-1 (8)				+
	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)				+
	DEFICIT REPORTE INVESTISSEMENT				=
1					134 665,46

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) c.i.1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
13	Subventions d'investissement				
1314	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT COMMUNES				
16	Emprunts et dettes assimilées				
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS (CNC)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement					

10	Dotations, fonds divers et réserves				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
Total des recettes financières					

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)				
----------	---	--	--	--	--

021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION				
-----	-------------------------------------	--	--	--	--

TOTAL DES RECETTES REELLES					
-----------------------------------	--	--	--	--	--

21	IMMO.CORPORELLES				
----	------------------	--	--	--	--

28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	75 000,00	15 000,00	15 000,00	90 000,00
----	-----------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6)				
-----	---	--	--	--	--

TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION					
--	--	--	--	--	--

041	Opérations patrimoniales (7)				
-----	------------------------------	--	--	--	--

TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
-----------------------------------	--	--	--	--	--

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)					
---	--	--	--	--	--

+

RESTES A REALISER N-1 (8)		
----------------------------------	--	--

+

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)		44 665,46
---	--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		44 665,46
---	--	-----------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR VOTE (Chapitre)

ou

POUR INFORMATION (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4) (5) (6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant (6)
	DEPENSES		a		b	b
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
	Autres		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)		
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)		

(1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.

(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.

Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS	A1.1
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX	A1.2

A1.1 - DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
Auprès des organisme de droit privé					
Caisses de Crédit Agricole					
Caisse des Dépôts et Consignations					
Caisses d'Epargne/Crédit Foncier					
Dexia Crédit Local					
Société Générale					
BNP					
NATEXIS - Banques Populaires					
Crédit mutuel - CIC					
Organismes d'assurance					
(3)					
Auprès des organisme de droit public					
(3)					
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées) (3)					

(1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM, ...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 "opérations afférentes à l'emprunt" doivent être inscrites;

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

A1.2 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 1/01/N) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 1/01/N	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget (5)	Intérêts à payer de l'exercice (6)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat							
TOTAL							
Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat (2)							
TOTAL							
Emprunts avec plusieurs tranches de taux (3)							
TOTAL							
Emprunts avec options (4)							
TOTAL							
TOTAL GENERAL							

(1) Répartir les emprunts selon le type de taux au 1/01/N après opérations de couverture éventuelles.

(2) Préciser si les emprunts sont à taux préfixé ou post-fixé, éventuellement garanti par un cap ou un tunnel.

(3) Emprunts dont le passage d'un type d'indice à un autre est prédéterminé dans le contrat.

(4) Emprunts offrant la possibilité de modifier les conditions financières en cours de contrat (passage d'un taux fixe à un taux indexé ou changement du mode d'amortissement).

(5) Indiquer le niveau du taux après opération d'échange éventuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année précédente. Pour les emprunts à taux révisables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année;

(6) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES DETTES	A1.3

A1.3 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES		A1.4

A1.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)																		
Nature de la dette	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/11/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en(7) en intérêts capital		ICNE de l'exercice
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux				
TOTAL GENERAL																		
163 Emprunts obligataires																		
163 Emprunts obligataires (Total)																		
...																		
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits																		
1641 Emprunts en euros (8)																		
1643 Emprunts en devises (hors zone €)																		
16441 Opérations afférentes à l'emprunt						(9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus																		
Total des dépôts et cautionnements reçus																		
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières																		
168 Autres emprunts et dettes assimilées																		
1681 Autres emprunts																		
1682 Bons à moyen terme négociables																		
1687 Autres dettes																		

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif.

(7) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(8) Représente la répartition des emprunts selon la répartition du type de taux du tableau A1.2 (taux fixe, taux variable, emprunts avec plusieurs tranches de taux, emprunts avec options).

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE			
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT			A1.5

A1.5 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)																		
Catégories et intitulés d'emprunts	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (2)		Objet de l'emprunt	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/1/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (3)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (7)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en (8) en intérêts capital		ICNE de l'exercice
	Taux (4)	Index (5)							Taux (6) actuariel	Taux (4)	Index (5)	Niveau de taux						
Remboursement anticipé avec refinancement de dette																		
Total des dépense au c/ 166																		
Refinancement de la dette																		
...																		
...																		
...																		
Total des recettes au c/166																		
Refinancement de la dette																		
...																		
...																		
...																		

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/ 166 sont équilibrées.

(2) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement d'un emprunt progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre à préciser.

(3) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(4) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(5) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(6) Taux annuel, tous frais compris.

(7) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
CONTRATS DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER	A1.6
CREDITS DE TRESORERIE	A1.7

A1.6 - ETAT DES CONTRATS DE COUVERTURE DES RISQUES FINANCIERS AU 01/01/N

Emprunt couvert	Montant de la dette couverte	Nature du contrat de couverture	Organisme cocontractant	Date de départ de l'instrument	Date de fin du contrat de couverture	Primes payées pour l'achat d'option, le cas échéant	Primes reçues pour la vente d'option	Charge et produits constatés depuis l'origine du contrat	
								Charges (1)	Produits (2)
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX TAUX D'INTERETS									
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX CHANGES									

(1) Charges comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 668.

(2) Produits comptabilisés depuis l'origine du contrat au compte 768.

A1.7 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature de la trésorerie (2)	Date de la décision (3)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Montant restant du au 1/1/N	Intérêts mandatés en N-1 (compte 6615)
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer le nom des organismes prêteurs.

(3) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2
ETAT DES PROVISIONS	A3.1
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : pas de seuil	délibération n°21/2011 du 9 novembre 2011
linéaire pro rata temporis à compter de la date de mise en service du bien.		

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
amortissements dérogatoires						
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciations (2)						
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciation (2)						
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à	Durée	Montant des	Provision	Montant
--------	-------	-----------------	-------	-------------	-----------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES ET DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Dépenses votées (2)
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	
163	Emprunts obligataires	
1641	Emprunts en euros	
1643	Emprunts en devises	
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		
10	Reversement de dotations et fonds divers	
13	Remboursement de subventions	
26	Participations et créances rattachées	
261	Titres de participation	
266	Autres formes de participation	
27	Autres immobilisations financières	
271	Acquisition de titres immobilisés (droits de propriété)	
272	Acquisition de titres immobilisés (droits de créances)	
274	Prêts accordés	
275	Dépôts et cautionnements versés	
020	Dépenses imprévues	

Transferts entre sections = C+ D		
	Reprises sur autofinancement antérieur (C)	
15	Sur provisions pour risques et charges	
10	Sur apports, dotations et réserves	
139	Subv.d'invest. reprises au c/résultat	
.9	Sur provisions pour dépr. d.....	
	Autres opérations	
Charges transférées (D) = E + F + G		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (E)		
	Production immobilisée (F)	
	Stocks et en-cours (G)	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

A4.2 - DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Recettes votées (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) =G+H+J+K		
Ressources propres externes (G)		
10222	FCTVA	
10223	TLE	
10224	Versement au titre du P.L.D.	
10225	Participation pour dépassement du COS.	
10228	Autres fonds globalisés	
Autres recettes financières (H)		
138	Autres subv. d'invest. Non transf.	
165	Dépôts et cautionnements	
261	Titres de participation	
274	Remboursement de prêts	
27634	Communes et structures intercommunales	
27638	Autres établissements publics	
Transferts entre sections (J)		
021	Virement de la section d'exploitation (k)	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires ainsi que pour les dotations des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

RESULTATS REPORTES ET AFFECTATION

D001	Déficit d'investissement reporté	
-------------	---	--

R001	Excédent d'investissement reporté	
R1064	Réserves réglementées (affectation des plus-values de cessions)	
R1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	

	Montant
Dépenses financières (hors dépenses des c/16449 et c/166)	I+ D001
Recette financières	(III) + R001+ R1064 + R1068
Solde des opérations financières	III-(I) (1)
Solde net hors charges transférées (2)	III-(I-D) (1)

(6) Indiquer le signe algébrique.

(7) Ces charges pouvant être financées par emprunt.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A5.2 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat. (4)		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		78	Reprises sur provisions (3)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
D002 (5)			R002 (5)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		13	Subventions d'équipement	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		16	Emprunts et dettes assimilées	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)			22	Immobilisations reçues en affectation	
...					
10	Dotations, fonds divers et réserves		23	Immobilisation en cours	
13	Subventions d'équipement		10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		106	Réserves	
18	Compte de liaison : affectation à ...		18	Compte de liaison : affectation à ...	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues				
45..1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
			021	Virement de la section d'exploitation	
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
D 001 (4)			R 001 (4)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1) Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :									
DEPENSES 0					RECETTES 0				
Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Dépenses nouvelles votées	TOTAL (3)	Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes nouvelles votées	TOTAL (3)
						- Financement par le tiers			
						- Financement par d'autres tiers			
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				040	- Financement par le service (contrepartie 6742)			
					041	- Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées

Total des recettes = Restes à réaliser N+1 + Recettes nouvelles votées.

IV

11

B1.1

B1.2

[illegible]

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pur l'état annexé au budget administratif.

(8) Annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

Article (1)	Subventions	...(2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

[illegible]

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités						
8018	Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés						
TOTAL							

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises.....						
	Engagements reçus des entreprises						

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 -SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 -SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C1.1
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1.2

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont : TEMPS NON COMPLET
Directeur général des services	A			
Directeur général adjoint des services	A			
Collaborateur de cabinet				
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)				
TECHNIQUE (2)				
SOCIALE (3)				
TOTAL GENERAL				

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 1/1/N

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)
TOTAL GENERAL			

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts.

**C1.3 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L' ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C1.1
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1.2

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 01/01/2024

AGENTS NON TITULAIRES	Poste	Catégories / Echelon	SECTEUR	Rémunération brute annuelle
Atlan Olivier	Directeur	Groupe 1 / 1	Administratif	98 880
Benard Nicolas	Conseiller technique	Groupe 4 / 7	Technique	43 068
Bourgain-Petit Vanessa	Directrice Technique	Groupe 3 / 5	Technique	53 045
Bouzit Catherine	Directrice du secteur de l'information	Groupe 3 / 7	Administratif	43 329
Bussy Sierakowski Michaël	Régisseur plateau	Groupe 6 / 1	Technique	28 119
Chaillou Jonathan	Constructeur machiniste	Groupe 7 / 7	Technique	28 684
Coursier Alice	Responsable des relations avec le public, de la communication et	Groupe 3 / 1	Administratif	39 390
David Jean-Christophe	Constructeur machiniste	Groupe 7 / 7	Technique	28 684
Desnoux Gwendaël	Technicien bâtiment	Groupe 6 / 6	Technique	26 260
Dos Santos Paule Christine	Comptable pale	Groupe 5 / 3	Administratif	2 807
Frelat François	Responsable comptable et social	Groupe 4 / 6	Administratif	14 019
Froeliger Katia	Employée de nettoyage	Groupe 9 / 1	Administratif	24 771
Gérard Antoine	Régisseur Général	Groupe 4 / 1	Technique	37 492
Hennard Marie	Attachée aux relations avec le public	Groupe 6 / 2	Administratif	30 142
Joly Carole	Attachée à l'accueil	Groupe 6 / 6	Administratif	30 045
Le Goff Mariana	Attachée aux relations avec le public	Groupe 6 / 1	Administratif	29 264
Leite Gabriel	Graphiste/webmaster	Groupe 6 / 1	Administratif	29 458
Le Mignot Alis	Habilleuse	Groupe 8 / 7	Technique	14 240
Llopis Aldrick	Projectionniste / gardien / caissier	Groupe 7 / 5	Administratif	29 156
Lo Monaco Guillaume	Hotesse d'accueil	Groupe 9 / 3	Administratif	10 421
Massoulier Bertrand	Caissier/Gardien/Standardiste/Opérateur projectionniste	Groupe 7 / 1	Administratif	26 105
Moncelon Maëlle	Apprentie en comptabilité		Administratif	15 218
Montagné Anne-Sophie	Directrice adjointe	Groupe 2 / 4	Administratif	58 349
Noël Isabelle	Secrétaire technique	Groupe 6 / 1	Administratif	25 461
Pereira Sylvie	Responsable comptable et social (tuilage avant départ retraite F.	Groupe 4 / 1	Administratif	35 451
Pineaud Alexia	Responsable de la billetterie	Groupe 8 / 7	Administratif	32 793
Roudaut Laura	Régisseur lumière	Groupe 6 / 1	Technique	25 515
Sellier Philippe	Responsable du cinéma	Groupe 4 / 1	Administratif	35 617
Thétiot Elodie	Collaboratrice de direction	Groupe 4 / 1	Administratif	30 930
Truelle Sylvie	Responsable du pôle accueil	Groupe 4 / 5	Administratif	36 995
NN	Attaché(e) aux relations avec le public		Administratif	26 000
NN	Régisseur(e) de scène		Technique	30 000
NN	Régisseur(e) Lumière		Technique	30 000
TOTAL GENERAL				1 049 708

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice

Nombre de suffrages exprimés

Contre

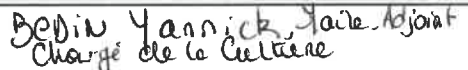
Date de convocation :

Présenté par le président du Conseil d'administration,

Le président de séance

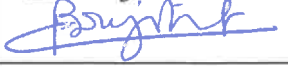
Délibéré par le Conseil d'Administration,

Les membres du conseil d'administration

Qualité		Pouvoir	Signature
Représentants de l'Etat			
Sophie BROCAS	Préfète de la région Centre-Val de Loire	Pouvoir à Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire	
Maurice BARATE	Préfet du Cher	Représenté par Nicolas BONNES, chargé de suivi des politiques publiques au service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial	
Christopher MILES	Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture	Pouvoir à Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire	
Christine DIACON	Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire		
Représentants de la Ville			
Yann GALUT	Maire de Bourges		
Yannick BEDIN	Maire-Adjoint chargé de la Culture		
Alexis LUBERNE	Conseiller Municipal	Pouvoir à Sylviane MORASIN, Conseillère municipale	
Sylviane MORASIN	Conseillère Municipale		
Représentants de la Région			
François BONNEAU	Président du Conseil régional Centre-Val de Loire	Représenté par Guillaume CREPIN, Conseiller du Conseil Régional Centre-Val de Loire	
Représentant Département			
Jacques FLEURY	Président du Conseil départemental du Cher		
Personnalités qualifiées			
Georges BUISSON	Personnalité qualifiée, Président		
Colette PUYNEGE	Personnalité qualifiée, Vice-Présidente		
Dominique DELAJOT	Personnalité qualifiée		
Delphine BORDAT	Personnalité qualifiée		
Anne MATHERON	Personnalité qualifiée	Pouvoir à Georges BUISSON, personnalité qualifiée, président	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE - SIGNATURES

Personnalités qualifiées			
Christine CHEZE-DHO	Personnalité qualifiée		Abstenk-non représentée.
Fabrice HOEFFELIN	Personnalité qualifiée		
Elisabeth SANSON	Personnalité qualifiée		
Représentants du personnel			
Sylvie TRUELLE	Représentant du personnel de l'EPCC maison delaculture de Bourges		
Catherine BOUZITAT	Représentant du personnel de l'EPCC maison delaculture de Bourges		
Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le A Bourges, le			

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

17 OCT. 2024

